



# SAINT- JUDOCE

## MAIRIE

02 96 27 41 59

5 rue du Cordonnier, 22630 Saint-Judoce

MAIL: [mairiestjudoce@wanadoo.fr](mailto:mairiestjudoce@wanadoo.fr)

Site web: [www.saint-judoce.fr](http://www.saint-judoce.fr)

Accueil: Lundi, mardi, 10h00 à 12h00  
vendredi, samedi

## URGENCES

Un **défi**brilateur est à disposition sur la façade de la mairie, près de la porte du bureau du Maire, à gauche côté jardin.

SAMU	15
Gendarmerie	17
Pompiers	18
Toutes urgences	112

## SANTE ( Evran )

Pôle santé - Généralistes	02 57 69 02 30
Dentiste	02 96 88 60 03
Ostéopathe	06 08 97 76 00
Dététicien	06 99 84 64 58
Psychologue	06 95 01 30 96
Cabinet infirmiers	02 96 27 49 60
Orthophonistes	02 96 27 57 93
Kinésithérapeutes	02 96 27 47 32
	ou 02 96 86 29 20
Pharmacie	02 96 27 40 28
Pédicure / podologue	02 96 27 43 04
Cabinet vétérinaire	02 96 27 44 67

## DECHETTERIE (Evran)

Lundi	14h00 à 17h45
Mardi	fermée
Mercredi	8h45 à 12h30
Jeudi à samedi	8h45 à 12h30
et de	14h00 à 17h45

## LETTRE D'INFOS

### CONSEILS MUNICIPAUX DES 18 et 28/11/2024 :

- ◆ location d'un box ;
- ◆ acquisition éventuelle d'un bien ;
- ◆ chemin rural de l'Ardriette ;
- ◆ travaux - déconstruction, reconstruction de l'atelier municipal - attribution des marchés (lots 2, 4, 5 et 6) ;
- ◆ urbanisme - instruction des autorisations liées à la publicité enseignes et préenseignes - convention ;
- ◆ informations diverses ;
- ◆ dates à retenir.



## **CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2024**

Étaient présents : Martial Fairier, Sylvie Barbé, Éric Échard, Jean-Yves Baey, Sylvie Jaquet, Marie-Claire Cotteaux, Patrick Yver, Jérôme Nicolas, Sandra Charité, Michel Moy, Philippe Nogues.

Étaient absents excusés :

Francis Portero qui a remis un pouvoir à Marie-Claire Cotteaux.

## **POINTS EVOQUES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL :**

### **Location d'un garage/box sis 35 rue du Champ Hervé :**

Le Conseil Municipal a approuvé et autorisé le Maire à signer le contrat de location d'un box pour une durée de 12 mois, durant les travaux de déconstruction et reconstruction du local technique.

### **Acquisition d'un bien immobilier sis 2 rue du Forgeron :**

Après analyse, le Conseil Municipal n'a pas souhaité donner suite à cette acquisition.

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2024.**

Étaient présents : Martial Fairier, Sylvie Barbé, Éric Échard, Jean-Yves Baey, Marie-Claire Cotteaux, Jérôme Nicolas, Sandra Charité, Michel Moy.

Étaient absents excusés :

Sylvie Jaquet qui a remis un pouvoir à Sylvie Barbé,  
Philippe Nogues qui a remis un pouvoir à Jérôme Nicolas.

Étaient absents : Patrick Yver et Francis Portero.

## **POINTS EVOQUES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL :**

### **Chemin rural « L'Ardriette » :**

Une délibération du 29 avril 2021 approuvait la désaffectation partielle de la route de l'Ardriette sur une superficie estimée à 141 m<sup>2</sup>, elle autorisait le Maire à vendre cette parcelle au prix de 1 € le m<sup>2</sup>. Après bornage, la superficie réelle calculée est de 242 m<sup>2</sup>. De ce fait la délibération doit être modifiée. Le Conseil Municipal a approuvé cette modification de la délibération du 29 avril 2021 et a autorisé la vente de la parcelle C 922 d'une superficie de 242 m<sup>2</sup> au prix de 1 € le m<sup>2</sup> soit 242 €.

### **Travaux - déconstruction, reconstruction de l'atelier municipal - attribution des marchés - lot 2, lot 4, lot 5, lot 9 :**

Lors du Conseil Municipal du 26 septembre 2024, cinq lots avaient été attribués pour les travaux de déconstruction, reconstruction de l'atelier municipal. Le Conseil Municipal a relancé un appel d'offre concernant les

lots 2, 4, 5 et 9. La commission marché s'est réunie en présence du maître d'œuvre afin d'analyser les nouvelles offres.

Le Conseil Municipal a décidé d'attribuer pour les lots :

- terrassement - gros œuvre : SARC CONSTRUCTIONS ;
- menuiseries extérieures : MIROITERIE DU GUINEFORT ;
- isolation - cloisons sèches : SARL VA PLAQUISTE ;
- plomberie : DESRIAC SARL.

### **Urbanisme - instruction des autorisations liées à la publicité, enseignes et préenseignes - convention :**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'État a transféré la compétence liée à la publicité, enseignes et préenseignes au bloc local. Dinan agglomération a renoncé à exercer cette compétence. Les Maires au-delà du 1<sup>er</sup> juillet 2024, resteront compétents pour signer et contrôler les autorisations. Cependant, Dinan Agglomération, pour le compte des Maires, se propose de prendre en charge, l'instruction de ces dossiers. Cette prestation sera facturée environ à 100 € par dossier et une convention spécifique sera établie.

Le Conseil Municipal a donné son approbation et a autorisé le Maire à signer ladite convention.

**Défibrillateur** : le Conseil Municipal a décidé l'achat d'un nouveau défibrillateur. Après délibération, cet achat, avec l'option d'une maintenance annuelle sera assuré par la société « A Cœur Vaillant », basée à Merdrignac, pour un montant de 1 090 € HT

## **INFORMATIONS GENERALES :**

**Théâtre** : comme l'an passé, la Mairie propose des places gratuites pour assister à une pièce de théâtre qui aura lieu à PLANCOET Salle SolenVal le mardi 4 février 2025 à 20H30. Si vous êtes intéressé pour participer au tirage au sort qui aura lieu lors des vœux du Maire, contactez la Mairie au plus tard le 12 décembre 2024.

### **Rappel distribution composteurs :**

La distribution gratuite des composteurs individuels se poursuit. La démarche est la suivante : via un formulaire en ligne disponible sur [www.dinan-agglomeration.fr](http://www.dinan-agglomeration.fr) ou en téléphonant en mairie. Les lieux de distribution sont les suivants : du 4 au 7 décembre à Brusvily, du 11 au 14 décembre à Languenan, du 18 au 21 décembre à Saint-Méloir-des-Bois.

**Attention** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 le ramassage des ordures ménagères se fera une fois tous les quinze jours.

**Dans le cadre du SCoT et du PLUiH**, Dinan Agglomération organise une réunion publique sous la forme d'une expo invitant aux échanges, sur le thème « construisons ensemble le territoire de demain » :

- mardi 3 décembre de 15h30 à 19h30 (salle des Fêtes de Ploubalay)  
38 rue Ernest Rouxel, BEAUSSAIS SUR MER.  
Entrée libre.

**Dinan Agglomération** recherche des occupants pour participer à l'animation de la base de loisirs de l'étang de Bétineuc sur la commune de Saint-André-des-Eaux. L'appel à manifestation d'intérêt concerne une activité de restauration à compter d'avril 2025 pour une durée de 3 ans. Candidature à envoyer au plus tard le 10 décembre 2024 à 12h.

Dossiers sur le site : <https://www.dinan-agglomeration.fr/Actualites/Appel-a-Manifestion-d-interet-Base-de-loisirs-de-Betineuc>

**L'association Agriculture Paysanne des Côtes d'Armor** propose des formations sur quatre jours sur le thème « se préparer à transmettre sa ferme ». Formations ouvertes à tous les agriculteurs des Côtes d'Armor ou limitrophes.

- sur le territoire de Dinan : les jeudis 5 et 12 décembre 2024, 14 janvier et 13 février 2025 ;
- sur le territoire de Rostrenen : les mardis 26 novembre, 17 décembre 2024, 14 janvier et 11 février 2025.

Renseignements et/ou inscription :

[a.brimbeuf@agriculturepaysanne22.fr](mailto:a.brimbeuf@agriculturepaysanne22.fr) Tél. 07.81.67.72.07.

## **DATES A RETENIR :**

**Jeudi 19 décembre 2024 à l'Orée du Parc à Bécherel** : le Club de l'Amitié vous convie à son traditionnel repas de Noël.

RDV sur le parking de la salle « Le Préau » à 11h30.

Réservation au plus tard le 8 décembre 2024 au 02.96.27.55.34.

Tarif 28 € pour les adhérents et 34 € pour les non adhérents.

**Jeudi 19 décembre 2024 à 20h00** : salle d'honneur de Saint-Judoce, Conseil Municipal.

**Dimanche 12 janvier 2025 à 11h00** : salle « Le Préau » : vœux du Maire.